RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00714
Numéro SIREN : 830 282 935
Nom ou dénomination : ABG FORMATION CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 1257

**ABG Formation Conseil**
**S. A. S. au capital de 99 €**
**Siège Social : 24 rue du Docteur Calmette**
**06400 CANNES**
**RCS CANNES B 830 282 935**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
**DU 31 JANVIER 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre,
Le trente et un janvier à 9 heures,

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée ABG Formation Conseil se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Arnaud MEHENI MAHE préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Bruno BARABOTTI est nommé secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Arnaud MEHENI MAHE de ses fonctions de Président et nomination en remplacement de la Société PARTNERS CONCEPT ;
- Pouvoirs

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Arnaud MEHENI MAHE de ses fonctions de Président avec effet à compter de ce jour et décide de nommer en remplacement l'actuel Directeur Général, la **Société PARTNERS CONCEPT**, Société à responsabilité limitée au **capital social de 1.000 €**, dont le siège social est à NICE (06200) 179 boulevard René Cassin Espace Azur, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 510 223 266, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Monsieur Arnaud MEHENI MAHE**



**Monsieur Bruno BARABOTTI**



**P/ SOCIETE PARTNERS CONCEPT**

*Bon pour acceptation des fonctions*

*De Président*

Bon pour acceptation des foctions

